

Séance ordinaire du 5 avril 2022

Voici un résumé de certaines décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance. Vous pouvez consulter les procès-verbaux en tout temps sur le site Web municipal au <https://sflc.ca/publications/>

Notez que les séances du conseil sont maintenant enregistrées et sont disponibles sur le site Internet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

Le conseil municipal a procédé à la nomination de Monsieur Matthieu Renaud à un poste de directeur général adjoint pour une période d'un an, à l'expiration de laquelle il sera promu au poste de directeur général.

Cette nomination s'inscrit dans l'objectif de préparer la relève à la direction générale, Monsieur Bélanger, le directeur général actuel, ayant manifesté le souhait de réduire graduellement ses responsabilités et sa prestation de travail en vue de sa retraite à compter de 2025.

Le conseil a procédé à quelques autres embauches et nominations, les voici:

- Permanence de Madame Belinda Proulx au poste d'agente de communications et soutien administratif;
- Embauche de Monsieur Nicholas Reilley au poste d'intervenant en urbanisme et environnement pour la période estivale;
- Embauche de Madame Emmanuelle Henley-Leboeuf au poste de coordonnatrice de camp de jour

Le conseil a adopté le règlement numéro 291-2022 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité

Le conseil désire unir sa voix à celle de centaines d'autres pour démontrer son appui et sa solidarité au peuple Ukrainien. Par cette résolution, il appelle les gouvernements et la population à se mobiliser et à participer à l'effort de solidarité.

Plusieurs achats ou projets devant être financés par des surplus ou fonds réservés ont été réalisés à moindre coût, financés par le budget général ou annulés. Un montant d'un peu plus de 80 000\$ est ainsi libéré et pourra être affecté à d'autres fins.

La municipalité a adhéré au regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances collectives.

TRAVAUX PUBLICS

Le contrat pour la réfection du Chemin des Lacs a été octroyé à Pavages Multipro.inc. Ces travaux sont rendus possibles entre autres grâce à la subvention reçue du programme d'aide à la voirie locale du gouvernement du Québec, laquelle pourrait totaliser près de 3 000 000 \$.

Afin de se conformer aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et dans le but d'atteindre les cibles visées par celle-ci, le conseil a revu et adapté sa réglementation sur l'utilisation de l'eau potable. Les règlements en vigueur jusqu'à ce jour ont par conséquent été remplacés par le règlement numéro 292-2022 adopté par le conseil. Les nouvelles règles auront des impacts sur l'utilisation par les citoyens de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal. Surveillez les publications à venir pour plus de détails. Le règlement intégral peut être consulté sur notre site Internet.


Un contrat totalisant 72 403 \$ plus taxes a été octroyé à Excavation RB Gauthier inc. pour la fourniture de pierre concassée pour l'entretien des chemins pour la période estivale.

Le conseil a autorisé la signature d'un bail avec 9292-2566 Québec inc. pour la location d'un entrepôt situé Lac-Supérieur. Ce contrat de location d'une durée d'un an s'élève à un peu plus de 25 000 \$.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le conseil a approuvé deux projets de lotissement majeur sur son territoire. Un premier projet sur le chemin des Boisés qui prendra la forme d'un projet intégré d'habitation. Une dizaine d'habitations unifamiliales y sont projetées. Le second sera situé sur le chemin des Lacs et comprendra 7 terrains résidentiels.

Dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation de remblai, le conseil a approuvé le P.I.I.A. (plan d'implantation et d'intégration architecturale) présenté par Excavation R.B. Gauthier inc. Le projet consiste en l'aménagement d'un remblai le long de la ligne latérale de la propriété de la sablière/carrière, le long de la rue du Sommet, dans le but de favoriser une meilleure quiétude pour les résidents de cette rue.



Le conseil a approuvé une demande d'usage conditionnel visant un projet d'implantation de mini entrepôts au 1470, route 117, terrain actuellement occupé par la Halte routière St-Faustin.

Le conseil a entrepris la dernière étape avant l'approbation finale par la MRC des Laurentides, concernant deux amendements au règlement de zonage par l'agrandissement de la zone Ha-791 à même la zone Hb-784 d'une part, et par l'augmentation du coefficient d'occupation au sol à 50% pour la zone industrielle I-763.

Le conseil a adopté un projet de règlement 194-62-2022 amendant le règlement de zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitation dans les zones Fc-514 et Vc-518.

Une assemblée de consultation visant à expliquer le projet de règlement et entendre les personnes souhaitant s'exprimer, aura lieu lors de la séance du conseil du 3 mai prochain. Un avis public à cet effet sera publié au cours des prochains jours.

La municipalité devait procéder à l'identification d'une nouvelle rue dans le secteur du chemin du Grand-Duc près du lac Solitude. Elle a choisi de lui donner le nom de ***Impasse de la Fauvette***.